



## **RESOLUTION DE LA CE DE L'UNION DEPARTEMENTALE FO 75**

**La CE de l'UD FO 75 partage la position de la Confédération FO qui annonce qu'elle se prononcera contre les ordonnances détruisant le code du travail dans les instances consultatives qui doivent se dérouler sous 15 jours.**

**Parce qu'elle partage cette position, l'UD FO 75 exige le retrait des ordonnances dans la continuité de son combat pour l'abrogation de la loi El Khomri.**

Il s'agit, de toute évidence d'une aggravation des dispositions que nous avons combattues en 2016 qui font la part belle au MEDEF. Ce dernier ne s'en cache même pas, tout en exigeant du gouvernement qu'il aille encore plus loin.

Si les branches demeurent, des conditions moins favorables que le Code du Travail en matière de recours aux CDD, à l'intérim ou aux contrats de chantier pourront être mises en place via les accords d'entreprises que la branche ne pourra pas réguler.

De plus Il sera possible de faire passer des accords dans les entreprises moins favorables que la convention collective en matière de primes, treizième mois, congés supplémentaires.

Cet accord d'entreprise pourra revenir sur les rémunérations (à la baisse), la durée du travail (à la hausse) et même prononcer des mutations autoritaires.

Les branches, au travers des conventions collectives devront prévoir des droits différents pour les salariés des petites entreprises (moins de 50) et le ministère pourra refuser d'appliquer une convention dans toutes les entreprises si elle « porte une atteinte excessive à la libre concurrence ».

Et comme si cela ne suffisait pas, il sera possible de négocier des accords directement avec des salariés « élus » sans passer par des listes syndicales. C'est une attaque sans précédent contre les organisations syndicales libres et indépendantes. Il s'agit d'un déni de démocratie.

Enfin, pour prolonger la loi Rebsamen, les CE, DP et CHSCT seront désormais fusionnés dans toutes les entreprises dans un « comité social et économique » : résultat il y aurait moins d'élus pour défendre les salariés, moins de moyens à leur disposition, et des délégués totalement accaparés dans des discussions avec la direction qui n'auraient plus la possibilité de déterminer avec les salariés l'orientation du syndicat.

Le compte « pénibilité » serait remplacé par un compte prévention comme le demandait le MEDEF.

Contre une légère augmentation des indemnités de licenciements, on met en place un barème pour les indemnités qui met de fait les conseillers et juges prud'homaux sous tutelle.

Les ordonnances vont conduire inévitablement à l'aggravation du chômage et au renforcement de la précarité des emplois.

**Comme elle s'est fortement mobilisée contre la loi El Khomri, l'Union Départementale FO 75 exige le retrait des ordonnances.**

L'UD FO 75 considère que cette attaque sans précédent s'inscrit dans un plan plus vaste contre l'ensemble des droits avec la hausse de la CSG, la baisse des APL, la suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, la refonte de la formation professionnelle, et la remise en cause des retraites annoncée. Mesures auxquelles il faut ajouter les suppressions d'emplois dans la fonction publique et le gel du point d'indice ainsi que le retour du jour de carence.

L'Union départementale FO 75 décide de tout en œuvre pour préparer une mobilisation la plus large possible sur ces revendications :

- Retrait des ordonnances travail, abrogation des lois El Khomri et Rebsamen
- Augmentation des salaires et du point d'indice, stop aux suppressions de postes
- Pas un salarié en contrat aidé au chômage

Dès le 12 septembre, avec l'URIF FO, l'UD FO 75 décide de se saisir de cette date pour porter les revendications développées par FO en participant à la manifestation régionale à 14 h à Bastille, avec les URIF CGT, FSU Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF, FIDL et UNL.

Paris, le 5 septembre 2017  
Unanimité moins 1 abstention